Département du GERS

Communauté de Communes BASTIDES DE LOMAGNE

ZA Route d'Auch

32120 MAUVEZIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 4 MARS 2024

Mise en ligne le 11 Mars 2024

Exécutif : M. Jean Luc SILHERES

Rédacteur des actes : M. Jean Jacques SAGANSAN

(Auxiliaire :Mme Charlotte REGUENA)

Publication des actes : Mme Charlotte REGUENA

N° Délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	Vote
	N°	Thème		
D-04032024_1	5.7	Intercommunalité	Approbation avenant Bourg Centre – Saint Clar	Unanimité
D-04032024_1a	5.7	Intercommunalité	Avenant Bourg Centre – Saint Clar	
D-04032024_2	5.7	Intercommunalité	Approbation du projet d'extension de périmètre du SYGRAL suite à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac	Unanimité
D-04032024_3	7.1	Décisions Budgétaires	Examen et vote du compte de gestion du budget général	Unanimité
D-04032024_3a	7.1	Décisions Budgétaires	Compte de gestion du budget général	
D-04032024_4	7.1	Décisions Budgétaires	Vote du Compte Administratif 2023 – Budget général	Unanimité
D-04032024_4a	7.1	Décisions Budgétaires	Arrêtés et signatures CA 2023 – Budget général	
D-04032024_5	7.1	Décisions Budgétaires	Affectation des résultats 2023 – Budget Général	Unanimité
D-04032024_6	7.1	Décisions Budgétaires	Examen et vote du compte de gestion du budget Assainissement	Unanimité
D-04032024_6a	7.1	Décisions Budgétaires	Compte de gestion du budget assainissement	
D-04032024_7	7.1	Décisions Budgétaires	Vote du Compte Administratif 2023 – Budget assainissement	Unanimité
D-04032024_7a	7.1	Décisions Budgétaires	Arrêtés et signatures CA 2023 – Budget assainissement	
D-04032024_8	7.1	Décisions Budgétaires	Affectation des résultats 2023 – Budget Assainissement	Unanimité
D-04032024_9	7.1	Décisions Budgétaires	Examen et vote du compte de gestion du budget Bâtiments d'Entreprises	Unanimité
D-04032024_9a	7.1	Décisions Budgétaires	Compte de gestion du budget Bâtiments d'Entreprises	
D-04032024_10	7.1	Décisions Budgétaires	Vote du Compte Administratif 2023 – Budget Bâtiments d'Entreprises	Unanimité
D-04032024_10a	7.1	Décisions Budgétaires	Arrêtés et signatures CA 2023 – Budget Bâtiments d'Entreprises	

D-04032024_11	7.1	Décisions Budgétaires	Affectation des résultats 2023 – Budget Bâtiments d'Entreprises	Unanimité
D-04032024_12	7.1	Décisions Budgétaires	Examen et vote du compte de gestion du budget ZAE Bastides de Lomagne	Unanimité
D-04032024_12a	7.1	Décisions Budgétaires	Compte de gestion du budget ZAE Bastides de Lomagne	
D-04032024_13	7.1	Décisions Budgétaires	Vote du Compte Administratif 2023 – Budget ZAE Bastides de Lomagne	Unanimité
D-04032024_13a	7.1	Décisions Budgétaires	Arrêtés et signatures CA 2023 – Budget ZAE Bastides de Lomagne	
D-04032024_14	7.1	Décisions Budgétaires	Affectation des résultats 2023 – Budget ZAE Bastides de Lomagne	Unanimité

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-04032024-1

Séance du 4 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 Mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 47 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, , Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Claire DULONG, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE, Pascal LACOSTE (représente Marie-José SEYCHAL), Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Caroline NEBOUT (représente Guy LACOURT), Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE

Absents excusés 9 : Chantal CALAC, Serge CETTOLO, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Sylvie MASAROTTI, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU

Procuration 5 : Chantal CALAC donne procuration à Régis LAGARDERE
Bénédicte DISCORS donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Christophe LABORDE donne procuration à Serge ROQUES
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Alain BAQUE
Catherine VILLADIEU donne procuration à Eric BALLESTER

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Réguéna)

Objet : Approbation avenant Bourg Centre – Saint Clar

Vu la délibération du 9 Décembre 2019 approuvant le contrat cadre 2018-2021 Bourg-Centre pour la commune de saint Clar ;

Considérant l'avenant – Contrat 2ème génération 2022/2028 ayant pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération ;

Le Président de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne expose les modalités de cet avenant.
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la décision prise par le Président de renouveler cet avenant annexé à la présente et autorise M. le Président à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-04032024-2

Séance du 4 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 Mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 47 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, , Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Claire DULONG, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE, Pascal LACOSTE (représente Marie-José SEYCHAL), Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Caroline NEBOUT (représente Guy LACOURT), Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE

Absents excusés 9 : Chantal CALAC, Serge CETTOLO, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Sylvie MASAROTTI, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU

Procuration 5 : Chantal CALAC donne procuration à Régis LAGARDERE
Bénédicte DISCORS donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Christophe LABORDE donne procuration à Serge ROQUES
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Alain BAQUE
Catherine VILLADIEU donne procuration à Eric BALLESTER

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Réguéna)

Objet : Approbation du projet d'extension de périmètre du Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) suite à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac

Monsieur le Président expose à l'assemblée les faits.

Le Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) a été constitué au 1er Janvier 2020 pour exercer la compétence GEMAPI transférée de ses dix intercommunalités membres (à ce jour, exercice des items 1°, 2° et de 8° de l'article L.211-7 du CE)

Après une première extension de périmètre opérée fin 2021, avec intégration de trois nouveaux membres, il intervient désormais sur les bassins versants de l'Arrats, de la Gimone, de l'Ayroux, de la Sère, du ruisseau de saint Michel, de la Tessonne, du Lambon, de la Nadesse et du Marguestaud.

Par délibération en date du 29 janvier 2024, les membres du Comité Syndical du SYGRAL ont approuvé la demande d'adhésion que vient de lui notifier la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, située dans le département des Hautes-Pyrénées, en tête des bassins versants de la Gimone et de l'Arrats ; adhésion qui prendrait effet au 1er Juillet 2024 et qui permettrait alors au syndicat de couvrir l'intégralité de neufs bassins versants, hormis une partie de la commune de Grenade Sur Garonne.

L'extension du périmètre proposée concerne donc l'intégration du territoire de sept communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac se situant en totalité ou pour partie en tête de bassin versant de la Gimone et de l'Arrats.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_2-DE

Ce projet d'extension de périmètre du SYGRAL porterait donc sur :

- Une composition des membres étendue à 14 intercommunalités, re[illegible] population de près de 66 250 habitants), réparties sur 4 départements ;
- Un territoire d'intervention couvrant la quasi-intégralité de 9 bassins versants (pour une superficie totale de 2100km²) avec 790 km de cours d'eau prioritaires classés « masse d'eau » en gestion.

Monsieur le Président propose :

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°32-2021-11-08-08 du 08/11/2021 portant extension de périmètre et modification des statuts du Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) ;

Vu la délibération du comité syndical du SYGRAL du 29 janvier 2024 approuvant la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, notifiée à la Communauté le 09/02/2024 ;

Vu le projet de modification statutaire du SYGRAL portant extension de périmètre du SYGRAL, avec intégration de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-18 et L.5211-20 portant sur les dispositions communes des modifications statutaires relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI.

M. le Président indique que le projet d'extension de périmètre proposé par le SYGRAL, avec intégration de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, s'inscrit dans l'amélioration de la cohérence hydrographique de son territoire d'intervention et lui permettrait de couvrir alors l'intégralité de neuf bassins versants, hormis une partie de la commune de Grenade Sur Garonne.

Ouïe l'exposé et après échange de vues, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité :

1°/ Approuvent le projet de modification statutaire du SYGRAL, portant extension de son périmètre avec intégration de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, selon les modalités présentées ;

2°/ Autorisent M. le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-04032024-3

Séance du 4 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 Mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 47 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, , Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Claire DULONG, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE, Pascal LACOSTE (représente Marie-José SEYCHAL), Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Caroline NEBOUT (représente Guy LACOURT), Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE

Absents excusés 9 : Chantal CALAC, Serge CETTOLO, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Sylvie MASAROTTI, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU

Procuration 5 : Chantal CALAC donne procuration à Régis LAGARDERE
Bénédicte DISCORS donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Christophe LABORDE donne procuration à Serge ROQUES
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Alain BAQUE
Catherine VILLADIEU donne procuration à Eric BALLESTER

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Réguéna)

Objet : Examen et vote du compte de gestion pour l'exercice 2022 – Budget Principal

Le Président expose aux membres que le compte de gestion est établi par le comptable public – SGC Auch à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-04032024-4

Séance du 4 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 Mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 47 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, , Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Claire DULONG, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE, Pascal LACOSTE (représente Marie-José SEYCHAL), Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Caroline NEBOUT (représente Guy LACOURT), Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE

Absents excusés 9 : Chantal CALAC, Serge CETTOLO, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Sylvie MASAROTTI, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU

Procuration 5 : Chantal CALAC donne procuration à Régis LAGARDERE
Bénédicte DISCORS donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Christophe LABORDE donne procuration à Serge ROQUES
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Alain BAQUE
Catherine VILLADIEU donne procuration à Eric BALLESTER

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Réguéna)

Objet : Vote du Compte Administratif 2023 – Budget principal

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pascal GOUGET, Vice-Président, et quitte l'assemblée.
Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif de l'exercice 2023 au vote de l'Assemblée :

- **Investissement**

DEPENSES	**Prévues**	2 392 835.99€
	Réalisées	1 665 217.43€
	Reste à réaliser	301 404.64€
RECETTES	**Prévues**	2 392 835.99€
	Réalisées	1 580 204.22€
	Reste à réaliser	189 096.64€

- **Fonctionnement**

DEPENSES	**Prévues**	9 154 223.14€
	Réalisées	8 619 002.51€
RECETTES	**Prévues**	9 154 223.14€
	Réalisées	9 153 969.66€

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_4-DE

- **Résultat de clôture de l'exercice**

INVESTISSEMENT	- 85 013.21€
FONCTIONNEMENT	534 967.15€
RESULTAT GLOBAL	449 953.94€

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2023 du budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-04032024-5

Séance du 4 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 Mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 47 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, , Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Claire DULONG, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE, Pascal LACOSTE (représente Marie-José SEYCHAL), Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Caroline NEBOUT (représente Guy LACOURT), Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE

Absents excusés 9 : Chantal CALAC, Serge CETTOLO, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Sylvie MASAROTTI, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU

Procuration 5 : Chantal CALAC donne procuration à Régis LAGARDERE
Bénédicte DISCORS donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Christophe LABORDE donne procuration à Serge ROQUES
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Alain BAQUE
Catherine VILLADIEU donne procuration à Eric BALLESTER

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Réguéna)

Objet : Affectation des résultats 2023 – Budget Principal

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean Luc SILHERES, après avoir approuvé le compte administratif 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	457 229.45€
Un excédent reporté de	77 737.70€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**534 967.15€**
Un déficit d'investissement de	85 013.21€
Un déficit des restes à réaliser de	112 308.00€
Soit un besoin de financement de	**197 321.21€**

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_5-DE

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : EXCEDENT	534 967.15€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	197 321.21€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	337 645.94 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT	**85 013.21€**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-04032024-6

Séance du 4 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 Mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 47 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, , Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Claire DULONG, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE, Pascal LACOSTE (représente Marie-José SEYCHAL), Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Caroline NEBOUT (représente Guy LACOURT), Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE

Absents excusés 9 : Chantal CALAC, Serge CETTOLO, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Sylvie MASAROTTI, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU

Procuration 5 : Chantal CALAC donne procuration à Régis LAGARDERE
Bénédicte DISCORS donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Christophe LABORDE donne procuration à Serge ROQUES
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Alain BAQUE
Catherine VILLADIEU donne procuration à Eric BALLESTER

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Réguéna)

Objet : Examen et vote du compte de gestion pour l'exercice 2023 – Budget Assainissement

Le Président expose aux membres que le compte de gestion est établi par le comptable public – SGC Auch à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-04032024-7

Séance du 4 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 Mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 47 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, , Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Claire DULONG, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE, Pascal LACOSTE (représente Marie-José SEYCHAL), Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Caroline NEBOUT (représente Guy LACOURT), Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE

Absents excusés 9 : Chantal CALAC, Serge CETTOLO, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Sylvie MASAROTTI, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU

Procuration 5 : Chantal CALAC donne procuration à Régis LAGARDERE
Bénédicte DISCORS donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Christophe LABORDE donne procuration à Serge ROQUES
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Alain BAQUE
Catherine VILLADIEU donne procuration à Eric BALLESTER

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Réguéna)

Objet : Vote du Compte Administratif 2023 – Budget Assainissement

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur André TOUGE, Vice-Président, et quitte l'assemblée.
Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif de l'exercice 2023 au vote de l'Assemblée :

- **Investissement**

DEPENSES	**Prévues**	3 145 671.29€
	Réalisées	167 359.17€
	Reste à réaliser	198 150.00€
RECETTES	**Prévues**	3 145 671.29€
	Réalisées	229 829.81€
	Reste à réaliser	0.00€

- **Fonctionnement**

DEPENSES	**Prévues**	718 112.44€
	Réalisées	325 715.74€
RECETTES	**Prévues**	718 112.44€
	Réalisées	744 288.45€

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_7-DE

- **Résultat de clôture de l'exercice**

INVESTISSEMENT	62 470.64€
FONCTIONNEMENT	418 572.71€
RESULTAT GLOBAL	481 043.35€

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2023 du budget assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-04032024-8

Séance du 4 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 Mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 47 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, , Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Claire DULONG, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE, Pascal LACOSTE (représente Marie-José SEYCHAL), Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Caroline NEBOUT (représente Guy LACOURT), Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE

Absents excusés 9 : Chantal CALAC, Serge CETTOLO, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Sylvie MASAROTTI, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU

Procuration 5 : Chantal CALAC donne procuration à Régis LAGARDERE
Bénédicte DISCORS donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Christophe LABORDE donne procuration à Serge ROQUES
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Alain BAQUE
Catherine VILLADIEU donne procuration à Eric BALLESTER

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Réguéna)

Objet : Affectation des résultats 2023 – Budget Assainissement

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean Luc SILHERES, après avoir approuvé le compte administratif 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	110 140.98€
Un excédent reporté de	308 431.73€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**418 572.71€**
Un excédent d'investissement de	62 470.64€
Un déficit des restes à réaliser de	198 150.00€
Soit un besoin de financement de	**135 679.36€**

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_8-DE

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : EXCEDENT	418 572.71€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	135 679.36€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	282 893.35€
Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT	**62 470.64€**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-04032024-9

Séance du 4 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 Mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 47 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, , Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Claire DULONG, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE, Pascal LACOSTE (représente Marie-José SEYCHAL), Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Caroline NEBOUT (représente Guy LACOURT), Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE

Absents excusés 9 : Chantal CALAC, Serge CETTOLO, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Sylvie MASAROTTI, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU

Procuration 5 : Chantal CALAC donne procuration à Régis LAGARDERE
Bénédicte DISCORS donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Christophe LABORDE donne procuration à Serge ROQUES
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Alain BAQUE
Catherine VILLADIEU donne procuration à Eric BALLESTER

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Réguéna)

Objet : Examen et vote du compte de gestion pour l'exercice 2023 – Budget Bâtiments d'Entreprises

Le Président expose aux membres que le compte de gestion est établi par le comptable public – SGC Auch à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-04032024-10

Séance du 4 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 Mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 47 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, , Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Claire DULONG, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE, Pascal LACOSTE (représente Marie-José SEYCHAL), Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Caroline NEBOUT (représente Guy LACOURT), Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE

Absents excusés 9 : Chantal CALAC, Serge CETTOLO, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Sylvie MASAROTTI, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU

Procuration 5 : Chantal CALAC donne procuration à Régis LAGARDERE
Bénédicte DISCORS donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Christophe LABORDE donne procuration à Serge ROQUES
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Alain BAQUE
Catherine VILLADIEU donne procuration à Eric BALLESTER

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Réguéna)

Objet : Vote du Compte Administratif 2023 – Budget Bâtiments d'Entreprises

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pascal GOUGET, Vice-Président, et quitte l'assemblée.
Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif de l'exercice 2023 au vote de l'Assemblée :

- **Investissement**

DEPENSES	**Prévues**	68 096.88€
	Réalisées	50 091.28€
RECETTES	**Prévues**	68 096.88€
	Réalisées	29 683.63€

- **Fonctionnement**

DEPENSES	**Prévues**	48 198.24€
	Réalisées	11 411.68€
RECETTES	**Prévues**	48 198.24€
	Réalisées	51 689.88€

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_10-DE

- **Résultat de clôture de l'exercice**

INVESTISSEMENT	-20 407.65€
FONCTIONNEMENT	40 278.20€
RESULTAT GLOBAL	19 870.55€

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2023 du budget Bâtiments d'Entreprises.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-04032024-11

Séance du 4 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 Mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 47 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, , Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Claire DULONG, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE, Pascal LACOSTE (représente Marie-José SEYCHAL), Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Caroline NEBOUT (représente Guy LACOURT), Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE

Absents excusés 9 : Chantal CALAC, Serge CETTOLO, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Sylvie MASAROTTI, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU

Procuration 5 : Chantal CALAC donne procuration à Régis LAGARDERE
Bénédicte DISCORS donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Christophe LABORDE donne procuration à Serge ROQUES
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Alain BAQUE
Catherine VILLADIEU donne procuration à Eric BALLESTER

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Réguéna)

Objet : Affectation des résultats 2023 – Budget Bâtiments d'Entreprises

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean Luc SILHERES, après avoir approuvé le compte administratif 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	26 765.60€
Un excédent reporté de	13 512.60€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**40 278.20€**
Un déficit d'investissement de	20 407.65€
Un déficit des restes à réaliser de	0€
Soit un besoin de financement de	**20 407.65€**

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_11-DE

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	40 278.20€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	20 407.65€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	19 870.55€
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT	**20 407.65€**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-04032024-12

Séance du 4 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 Mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 47 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, , Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Claire DULONG, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE, Pascal LACOSTE (représente Marie-José SEYCHAL), Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Caroline NEBOUT (représente Guy LACOURT), Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE

Absents excusés 9 : Chantal CALAC, Serge CETTOLO, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Sylvie MASAROTTI, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU

Procuration 5 : Chantal CALAC donne procuration à Régis LAGARDERE
Bénédicte DISCORS donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Christophe LABORDE donne procuration à Serge ROQUES
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Alain BAQUE
Catherine VILLADIEU donne procuration à Eric BALLESTER

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Réguéna)

Objet : Examen et vote du compte de gestion pour l'exercice 2023 – Budget ZAE Bastides de Lomagne

Le Président expose aux membres que le compte de gestion est établi par le comptable public – SGC Auch à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-04032024-13

Séance du 4 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 Mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 47 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, , Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Claire DULONG, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE, Pascal LACOSTE (représente Marie-José SEYCHAL), Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Caroline NEBOUT (représente Guy LACOURT), Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE

Absents excusés 9 : Chantal CALAC, Serge CETTOLO, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Sylvie MASAROTTI, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU

Procuration 5 : Chantal CALAC donne procuration à Régis LAGARDERE
Bénédicte DISCORS donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Christophe LABORDE donne procuration à Serge ROQUES
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Alain BAQUE
Catherine VILLADIEU donne procuration à Eric BALLESTER

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Réguéna)

Objet : Vote du Compte Administratif 2023 – Budget ZAE Bastides de Lomagne

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pascal GOUGET, Vice-Président, et quitte l'assemblée.
Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif de l'exercice 2023 au vote de l'Assemblée :

- **Investissement**

DEPENSES	**Prévues**	1 322 910.00€
	Réalisées	1 114 202.96€
RECETTES	**Prévues**	1 322 910.00€
	Réalisées	589 750.59€

- **Fonctionnement**

DEPENSES	**Prévues**	1 385 424.36€
	Réalisées	602 633.75€
RECETTES	**Prévues**	1 385 424.36€
	Réalisées	668 662.11€

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024_13-DE

- **Résultat de clôture de l'exercice**

INVESTISSEMENT	-	524 452.37€
FONCTIONNEMENT		66 028.36€
RESULTAT GLOBAL	-	458 424.01€

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2023 du budget ZAE Bastides de Lomagne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024__14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-04032024-14

Séance du 4 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 Mars à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 47 : Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Daniel CABASSY, , Claude CAPERAN, Christian CARDONA, Philippe DE GALARD, Annie DELAYE, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Claire DULONG, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE, Pascal LACOSTE (représente Marie-José SEYCHAL), Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Régis LAGARDERE, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Jean Charles MATHEY, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Caroline NEBOUT (représente Guy LACOURT), Pascal NOBY, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE

Absents excusés 9 : Chantal CALAC, Serge CETTOLO, Bénédicte DISCORS, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Sylvie MASAROTTI, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU

Procuration 5 : Chantal CALAC donne procuration à Régis LAGARDERE
Bénédicte DISCORS donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Christophe LABORDE donne procuration à Serge ROQUES
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Alain BAQUE
Catherine VILLADIEU donne procuration à Eric BALLESTER

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Réguéna)

Objet : Affectation des résultats 2023 – Budget ZAE Bastides de Lomagne

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean Luc SILHERES, après avoir approuvé le compte administratif 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	0.00€
Un excédent reporté de	66 028.36€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**66 028.36€**
Un déficit d'investissement de	524 452.37€
Un déficit des restes à réaliser de	0.00€
Soit un besoin de financement de	**524 452.37€**

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 07/03/2024
ID : 032-200034726-20240304-D04032024__14-DE

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	66 028.36€
Affectation complémentaire en réserve (002) EXCEDENT	66 028.36€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00€
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT	**524 452.37€**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN